

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAIX

Séance du Jeudi 4 Septembre 2025 à 18h00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAILLY, Maire.

Présents :

- M. Jean-Michel SAILLY,
- M. Antoine BEAUVOIS, avec pouvoir de M. Aurélien ROMBY,
- M. Frédéric POTEZ, avec pouvoir de M. Nicolas MALYJUREK,
- Mme Christine LECUL-LOISEL, avec pouvoir de Mme Florence GADIFFET,
- Mme Karine RUSCART avec pouvoir de M. Jean-Claude SACLEUX
- Mme Pascale VIGNON-ROYEZ,
- Mme Justine MILLAU
- M. Fabien COLLIER,
- M. Olivier LUCAS,
- M. Arthur PLANQUE,

Absents non-excusés :

- Mme Clémence ELOY

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 18h05.

Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur Antoine BEAUVOIS se propose. Sa nomination est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séances précédentes

Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2025

Le Conseil Municipal procède à l'examen du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025.

Les résultats du vote sont les suivants :

Pour : 10

Contre : 1 (Pascal Vignon Royez)

Abstentions : 1 (Fabien Collier / Karine Ruscart / Jean Claude SACLEUX)

Le Conseil Municipal **adopte** le procès-verbal.

2. Vote du compte administratif 2024

Monsieur le Maire introduit le point à l'ordre du jour en rappelant que le compte administratif 2024 avait été rejeté partiellement lors d'une précédente séance. À la suite de cette décision, un contrôle externe a été demandé comme cela avait été évoqué lors du dernier conseil. Il précise qu'il souhaite aujourd'hui faire un retour complet, transparent et constructif à l'ensemble des élus sur les conclusions de ce contrôle.

Il indique que les services concernés n'ont relevé aucune anomalie grave ni irrégularité comptable dans les écritures de l'année 2024. Aucun détournement de fonds ni manquement à la probité n'a été constaté. En conséquence, l'exercice budgétaire 2024 est globalement validé, ce qui confirme la régularité et la sincérité des comptes municipaux. Ces éléments doivent, selon lui, permettre de rétablir un climat de confiance dans la gestion communale.

Conformément à la procédure, Monsieur le Maire quitte la séance pour permettre au Conseil de délibérer. La présidence est alors assurée par Madame Pascale Vignon-Royez, en sa qualité d'élue la plus âgée.

Madame Vignon-Royez souhaite ouvrir un nouveau débat sur le compte administratif. Elle affirme que le document présenté comporte des erreurs, et regrette ne pas avoir reçu certains éléments de comparaison qu'elle juge indispensables. Elle affirme également ne pas avoir obtenu de réponse à ses précédentes demandes.

Monsieur Antoine Beauvois rappelle que l'ensemble des documents budgétaires ont été transmis à tous les élus dès le mois d'avril. Il souligne que les commissions de travail, notamment celle des finances, sont précisément conçues pour permettre ces échanges préalables et approfondis. Il précise que Madame Vignon-Royez est bien membre de cette commission mais qu'elle n'a jamais assisté aux réunions.

Madame Vignon-Royez souhaite revenir sur les écarts constatés entre le compte administratif et le compte de gestion. Monsieur Beauvois prend la parole pour expliquer que les différences relevées par les services de contrôle sont mineures et qu'elles relèvent d'éléments purement techniques.

Il indique que ces écarts s'expliquent notamment par des annulations de mandats demandées par le Centre de Gestion, qui n'ont pas été reprises par le Service de Gestion Comptable, mais également par un traitement partiel de certains mandats, comme celui du chapitre 012 ou du chapitre 75. Il précise que ces différences proviennent d'erreurs d'imputation ou d'un manque d'actualisation dans les outils informatiques, ce qui ne remet aucunement en cause la sincérité des documents ni l'intégrité de la gestion municipale.

Il ajoute que des justifications techniques ainsi que les pièces nécessaires ont été transmises aux autorités de contrôle, et qu'un échange a eu lieu avec la conseillère aux décideurs locaux afin de clarifier notamment les restes à réaliser. Ces restes, d'un montant de 230 468 euros en dépenses et 311 542 euros en recettes, ont été intégrés directement dans les chapitres du budget 2025, suite à une recommandation expresse des services de l'État lors d'une réunion budgétaire, ce qui explique pourquoi ils ne figurent pas sous forme de ligne distincte.

Le Conseil prend acte de ces éléments et procède au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Pour : 7

Contre : 4 (Pascal Vignon Royez / Fabien Collier / Karine Ruscart / Jean Claude SACLEUX)

Abstention : 2 (Justine MILLAU / Olivier LUCAS)

À son retour en séance, Monsieur le Maire a tenu à s'adresser aux membres du Conseil municipal pour clarifier publiquement la situation liée au rejet du compte administratif 2024. Il a rappelé que le contrôle externe diligenté par les services de l'État n'a révélé aucune fraude, ni irrégularité grave, confirmant ainsi la sincérité de la gestion municipale pour l'année 2024.

Il a regretté la diffusion d'articles de presse laissant planer des soupçons infondés sur d'éventuels détournements ou manquements à la probité, et a dénoncé les accusations publiques injustifiées qui nuisent à l'image de la commune. Il a souligné que les écarts relevés relevaient uniquement d'erreurs comptables mineures, déjà explicitées par Monsieur Beauvois plus tôt dans la séance.

Revenant sur son investissement personnel, Monsieur le Maire a rappelé ses 19 années passées aux côtés de son prédécesseur, l'énergie, le temps et même les moyens personnels consacrés à la commune depuis son élection, ainsi que le renoncement à toute utilisation personnelle de son indemnité de fonction.

Il a également tenu à réfuter les accusations de favoritisme dans la gestion des dossiers liés à l'église, affirmant que chaque décision fait l'objet d'un travail collégial en commission, puis d'un encadrement par les services de l'État.

Enfin, Monsieur le Maire a appelé l'ensemble des élus à retrouver un climat apaisé et respectueux, et à se concentrer sur les six derniers mois du mandat dans un esprit constructif et au service des Caixois et Caixoises. Il a souligné que les tensions et blocages récents avaient déjà coûté près de 8 000 euros à la commune, et appelé à tourner la page pour avancer sereinement.

3. Entretien et changement d'orientation de la bouche d'incendie rue des Fleurons

Monsieur le Maire informe le Conseil que la bouche d'incendie située rue des Fleurons, sur le trottoir en face du parvis de l'église, pose problème depuis plusieurs années. En effet, cet équipement a été installé il y a plus de vingt ans par la société SAUR, alors en charge du réseau d'eau, mais il l'a été avec une mauvaise orientation, tournée dans le sens contraire de ce qui est réglementairement attendu.

Cette situation constitue un risque en cas d'intervention d'urgence, car elle entrave la rapidité de raccordement des services de secours. Afin de remédier à ce problème, un devis a été sollicité auprès de la SIEP (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Picardie), seule entité habilitée à intervenir sur le réseau communal. Le devis s'élève à 1 574,10 € TTC pour la dépose, la réorientation conforme et la remise en service de la borne incendie.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'accepter cette dépense afin d'assurer la sécurité du secteur concerné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé par la SIEP.

Les résultats du vote sont les suivants :

Pour : 14

4. Demande de PFE de Madame Vignon-Royez

Monsieur le Maire introduit ce point de l'ordre du jour, qui n'avait pu être abordé lors du précédent conseil municipal en raison du refus de Madame Vignon-Royez de se retirer de la salle. Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire rappelle que tout élu ayant un intérêt personnel direct dans un sujet soumis au vote ne peut prendre part ni au débat ni au vote, en application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Malgré plusieurs demandes expresses de Monsieur le Maire l'invitant à quitter la salle, Madame Vignon-Royez refuse de s'exécuter, affirmant qu'elle souhaite lire un texte personnel qu'elle a rédigé à ce sujet. Monsieur le Maire lui refuse la lecture de ce texte en séance, soulignant que la réglementation impose son retrait. Le refus persistant de Madame Vignon-Royez entraîne un blocage de la discussion.

Le climat se tend, plusieurs conseillers municipaux s'exprimant simultanément, rendant le débat confus. Dans ce contexte chaotique, Monsieur le Maire décide de soumettre malgré tout le point au vote à main levée, sans pouvoir ne clarifier explicitement ni l'objet du vote ni son interprétation. Le fait que Madame Vignon-Royez soit restée dans la salle durant le vote, alors qu'elle est directement concernée par le sujet, est susceptible d'avoir influencé le déroulement et la lisibilité du scrutin.

Les résultats du vote sont les suivants :

9 voix pour,

1 contre (Jean-Michel SAILLY)

3 abstentions. (Arthur Planque/ Frederic POTEZ/ Nicolas MALYJUREK)

À l'issue du vote, Monsieur Antoine Beauvois prend la parole pour s'interroger publiquement sur la portée exacte du scrutin. Il demande à quoi correspondaient précisément les "voix pour" : s'agissait-il d'un vote pour maintenir la délibération au profit de Madame Vignon-Royez, ou pour retirer la protection fonctionnelle sollicitée ? Cette ambiguïté, aggravée par le climat confus et les échanges simultanés, rend l'interprétation du vote incertaine. Elle soulève une problématique de régularité et de lisibilité de la décision, qui devra faire l'objet d'une clarification formelle lors d'une prochaine séance, et d'une interrogation auprès du contrôle de légalité pour s'assurer de la validité de la procédure engagée.

DIVERS

A. Route de Beaufort-en-Santerre

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la dégradation rapide de la route de Beaufort-en-Santerre, récemment refaite par la société Enertrag dans le cadre du chantier d'implantation des éoliennes. Bien que les travaux de réfection aient été réalisés il y a peu, de nombreux trous sont aujourd'hui visibles sur la chaussée, rendant la circulation inconfortable et potentiellement dangereuse.

Face à cette situation, la municipalité a pris contact avec les représentants d'Enertrag afin d'évoquer la responsabilité de l'entreprise et les solutions envisageables. Des échanges constructifs ont eu lieu, au cours desquels Enertrag a reconnu l'état de la voirie et s'est engagée à procéder à une nouvelle réfection complète de la route, à ses frais.

Monsieur le Maire se félicite de cette issue favorable et précise que les modalités précises de cette intervention feront l'objet d'un suivi par les services concernés.

B. Départ de Patrick Dieu

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Patrick Dieu, habitant de la commune depuis plus de 11 ans et locataire d'un logement communal, a annoncé son départ pour le 15 novembre 2025. Un état des lieux de sortie sera réalisé à cette date afin de constater l'état du bien.

À la suite de ce départ, des travaux de rénovation seront engagés, notamment en ce qui concerne les menuiseries et l'isolation, qui présentent des signes de vétusté. Ces interventions permettront de remettre le logement aux normes avant une future relocation.

C. Rue de la Maladrerie

À la suite des récents travaux de voirie réalisés rue de la Maladrerie, plusieurs dysfonctionnements sont rapidement apparus sur la chaussée, remettant en cause la qualité de la réfection. Après constat des défauts par les services municipaux et une rencontre avec l'entreprise ayant réalisé les travaux, celle-ci a reconnu sa responsabilité dans les malfaçons observées.

L'entreprise s'est engagée à reprendre intégralement les travaux de voirie sur l'ensemble de la rue, à ses frais, sans coût supplémentaire pour la commune. Cette réfection complète sera planifiée prochainement, selon un calendrier d'intervention proposé par l'entreprise.

D. Ville à Joie

Monsieur Antoine Beauvois prend la parole pour informer les membres du Conseil Municipal qu'un événement intitulé "Ville à Joie" se tiendra à Caix le vendredi 24 octobre 2025, de 17h30 à 21h00, à la salle des fêtes ainsi que sur la place du 8 Mai.

Il explique que cette animation itinérante est organisée par une entreprise solidaire d'utilité sociale. L'objectif est d'intervenir dans les communes rurales pour proposer aux habitants un moment convivial, inclusif et utile à la fois. L'événement mêlera à la fois des services de proximité (santé, démarches administratives, numérique, habitat...), des animations ludiques (jeux, quiz, musique, ateliers participatifs...) et un cadre bienveillant destiné à favoriser les échanges, recréer du lien social, et mettre en valeur les acteurs locaux.

Monsieur Beauvois souligne que l'organisation est intégralement prise en charge par l'équipe de "Ville à Joie", tant sur le plan logistique que sur les aspects liés à la communication, à l'animation, à l'installation et au démontage. Aucune charge opérationnelle directe ne pèsera donc sur la commune, ce qui constitue un atout notable.

À ce jour, tous les commerçants et artisans caixois ont été contactés afin de leur proposer de s'associer à l'événement. Les associations locales ont également été sollicitées et leurs retours sont attendus.

Certaines pourraient participer en proposant une buvette, de la petite restauration ou toute autre animation complémentaire.

Monsieur Beauvois précise qu'il est en contact régulier avec Madame Jade Lacoume, responsable de la tournée Ville à Joie, et qu'un échange téléphonique est prévu dans les prochains jours afin de finaliser l'ensemble des détails pratiques. Dès que possible, un retour sera fait aux élus concernant le programme complet de l'événement ainsi que les éventuels besoins matériels à anticiper (mobiliers, accès, signalétique...).

Monsieur Beauvois insiste sur l'intérêt de cette initiative qui constitue une belle opportunité pour animer la vie locale, renforcer le lien social, et associer les habitants, les associations et les acteurs économiques dans un moment collectif et fédérateur. Il invite tous les élus à réserver dès maintenant la date du 24 octobre et à relayer l'information autour d'eux afin d'en assurer le succès.

E. Capture des pigeons à l'Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une recrudescence importante de pigeons installés sur l'église de Caix, estimée à plus de 200 individus. Cette situation est préoccupante à plusieurs titres, notamment en ce qui concerne la préservation du bâtiment et la bonne conduite des futurs travaux de restauration.

Il rappelle que la présence massive de ces volatiles entraîne d'importantes nuisances : salissures, détériorations des maçonneries, obstruction des gouttières, et dégradation générale de l'édifice. Dans le cadre des démarches de valorisation et de sauvegarde du patrimoine, il est impératif de prendre des mesures concrètes.

Plusieurs actions sont d'ores et déjà engagées :

Tous les accès et points d'entrée de l'église utilisés par les pigeons vont être bouchés et sécurisés, afin de leur interdire toute possibilité de nidification ou de retour à l'intérieur de l'édifice.

Parallèlement, la commune est en discussion avec la société Enertrag, déjà partenaire sur le territoire, pour étudier la possibilité d'installer un couple de jeunes rapaces sur le secteur. Cette approche naturelle et écologique permettrait de réguler durablement la population de pigeons, en rétablissant un équilibre biologique.

Monsieur Antoine Beauvois précise qu'une information spécifique devra être adressée aux habitants résidant à proximité immédiate de l'église, afin de les sensibiliser à la démarche engagée, de prévenir toute inquiétude et de les associer à cette action de protection du patrimoine local.

F. Vente des maisons communales

Monsieur Arthur Planque prend la parole pour faire un point d'étape sur la vente des deux maisons communales précédemment évoquées lors des dernières séances du Conseil.

Il informe les élus que les démarches avancent favorablement et que les deux biens sont en bonne voie d'être vendus. Les contacts engagés avec les potentiels acquéreurs sont sérieux, et les documents préparatoires ont d'ores et déjà été constitués

Monsieur Arthur Planque informe les membres du Conseil que les promesses de vente des deux maisons communales ont été signées. Cette étape marque une avancée concrète et significative dans la procédure de cession des biens

Cette double cession permettra à la commune de disposer de nouvelles ressources financières mobilisables pour des projets d'intérêt général.

G. Changement du matériel informatique du secrétariat

Monsieur Antoine Beauvois informe le Conseil que le poste informatique actuellement utilisé par la secrétaire de mairie est obsolète et défaillant. En service depuis plus de 7 ans, l'ordinateur rencontre de nombreux problèmes : lenteurs importantes, mémoire saturée, carte graphique instable, entre autres dysfonctionnements techniques. Cette situation altère fortement la productivité et le confort de travail de l'agente administrative.

Il devient donc urgent de procéder à son remplacement. Le choix s'est porté sur un ordinateur portable, afin de conserver la mobilité nécessaire pour les réunions à la communauté de communes Terre de Picardie ou lors des Conseils municipaux. Ce portable sera relié à un écran externe via une station d'accueil, pour offrir un confort équivalent à un poste fixe.

Monsieur Beauvois indique que plusieurs comparatifs de prix ont été réalisés, notamment auprès de grandes enseignes nationales (Fnac, Darty), mais les écarts étant faibles, la commune a choisi de privilégier un prestataire local, Lavolet Informatique, basé à Rosières-en-Santerre. Ce choix assure un service de proximité, une installation sur site, et un suivi technique efficace.

Le devis global s'élève à 1 872,70 € TTC et comprend : Un ordinateur portable ASUS 17 pouces dernière génération ; Une station d'accueil ASUS Dock ; Un écran 24 pouces Full HD réglable ; Un pack clavier/souris sans fil Logitech ; Une licence Microsoft Office complète (Word, Excel, Outlook...) ; Le transfert des données et l'installation du logiciel Logicom ; Le paramétrage réseau et la liaison avec les outils métiers (AGEDI, signature électronique...).

Monsieur COLLIER Fabien, soulignant l'urgence de la situation, propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour dès cette séance. Monsieur le Maire précise que cela n'était pas initialement prévu, le dernier devis étant arrivé tardivement. Toutefois, conformément aux règles, il est possible d'ajouter ce point à l'ordre du jour par vote à l'unanimité.

Les résultats du vote sont les suivants :

Pour : 14

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout du sujet à l'ordre du jour.

Il procède ensuite au vote sur la délibération relative au remplacement du matériel informatique, qui est adoptée à l'unanimité.

Les résultats du vote sont les suivants :

Pour : 14

Clôture de séance

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur le Maire lève la séance à 19h25.

Secrétaire de séance

Monsieur Antoine BEAUVOIS